

COMMUNE DE VILLENEUVE LA DONDAGRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit le 16 juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Villeneuve la Dondagre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François ALLIOT, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames CRUZ Régine, POINTE Céline et THIRIAU Nathalie,
Messieurs ALLIOT Jean-François, CHAILA Christophe, POMPON Pascal et SALIQUES Christophe.

Absent excusé : M. MOURRY Vincent

Secrétaire de séance : M. CHAILA Christophe

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte rendu de la séance du 2 juillet 2018,
- Décision modificative budget assainissement 2018
- Extension de la déchetterie de Fouchères
- Affaires et questions diverses

AJOUT

- Abrogation de la délibération concernant l'emprunt auprès du Crédit Agricole,
- Devis entreprise DELARUE,
- Concert à l'Eglise le 28 septembre 2018
- Location foyer communal et salle de l'ancienne école (WE prolongés)

Le compte-rendu du 2 juillet 2018, l'ordre du jour et l'ajout à l'ordre du jour sont adoptés à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au conseil municipal que l'affectation du résultat 2017 du budget assainissement est erroné. Le résultat est de 59 055.00 € au lieu de 59 054.70 € soit 0.30 € de différence.

Le Maire propose au conseil municipal de modifier les crédits budgétaires 2018 et d'abonder l'article 001 (déficit d'investissement) pour 0.30 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de modifier les crédits du budget de l'assainissement 2018,
- d'abonder l'article 001 (déficit d'investissement) pour 0.30 €,
- charge et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

EXTENSION DE LA DECHETTERIE DE FOUCHERES

Le Maire expose au conseil municipal le dossier de consultation concernant l'extension de la déchetterie de Fouchères.

Après consultation de ce dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à l'extension de la déchetterie de Fouchères,
- charge et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

CONTRAT DE LOCATION DU FOYER COMMUNAL ET DE LA SALLE DE L'ANCIENNE ECOLE

Le Maire expose au conseil municipal les contrats de location du foyer communal et salle de l'ancienne école ne stipulent pas les week-ends prolongés (Pâques et Pentecôte).

Le Maire expose au conseil municipal que ces week-ends pourraient être inclus dans le tarif de location.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse d'inclure les week-ends prolongés dans le tarif d'un week-end ordinaire.

ABROGATION DE LA DELIBERATION CONCERNANT L'EMPRUNT DU CREDIT AGRICOLE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une délibération a été prise lors de la séance du 23 avril 2018 au sujet la proposition financière du Crédit Agricole pour la somme de 250 000 €. L'établissement bancaire n'a pas donné une suite favorable à notre demande.

Le Maire propose au conseil municipal d'abroger cette délibération qui n'a plus lieu d'être.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'abrogation de la délibération.

CONCERT A L'EGLISE LE 28 SEPTEMBRE 2018

Le Maire expose au conseil municipal une demande de l'association ARDEV pour donner un concert dans notre Eglise le 28 septembre 2018. L'association demande l'attribution de 300 € pour rémunérer leur pianiste professionnel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de mettre à disposition de l'association ARDEV l'Eglise de notre commune pour le concert du 28 septembre 2018,
- refuse d'allouer un montant de 300 € pour rémunérer le pianiste professionnel,
- charge et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEVIS ENTREPRISE DELARUE

Le Maire expose au conseil municipal un devis de l'entreprise DELARUE pour le raccordement de 7 maisons individuelles au réseau d'assainissement collectif pour la somme de 11..... €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le devis présenté pour la somme de
- charge et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

- **Subvention de l'Etat pour les caméras** : Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un dossier avait déposé le 30 mars 2015 au titre de la DETR. Une subvention a été allouée pour la somme de 9 600 €. Cette demande est toujours en vigueur.
- **Projet de mise en place de la vidéo protection** : Le Maire informe le conseil municipal que la convention financière de la SDEY a été reçue ce jour. Elle fait apparaître un montant de 77 250.98 € au lieu de 77 910.32 € soit 659.34 € de moins que la proposition initiale.
- **Fleurissement** : le jury pour le fleurissement passera le 30 juillet 2018, le lavoir devra être nettoyé avant cette date.

Séance levée à 20 heures 00

Le Maire
Jean-François ALLIOT

Le secrétaire de séance
Christophe CHAILA